



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2020

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, et ce, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Que le budget pour l'exercice financier 2020 sera déposé et adopté lors d'une session extraordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 10 décembre 2019 à 20h30, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 20 novembre 2019

Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N.
Greffière